

## Opérations Vacances 1996 - Rémunération du Personnel d'Animation des Centres de Loisirs

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de l'Opération Vacances, les Maisons Pour Tous sont amenées à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes dans les Centres de Loisirs et autres activités.

La Commission Politique de la Ville, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de retenir comme chaque année, un tarif d'indemnité journalière identique à celui retenu par la Caisse des Ecoles pour ses propres Centres de Loisirs, à savoir :

- Directeur BAFD	349,80 F
- Directeur stagiaire BAFD	305,80 F
- Directeur sans formation	251,90 F
- Animateur BAFA	187,00 F
- Animateur stagiaire BAFA	148,50 F
- Animateur assistant	108,90 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

*Visa préfectoral du 2 juillet 1996.*